

RENCAST® 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.02.2021
1.1	22.02.2022	400001008232	Date de la première version publiée: 01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : RENCAST® 5146 ISOCYANATE

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 2UY1-J0GX-300N-39ES

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composant d'un système de polyurethane.

Utilisations déconseillées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H315	Provoque une irritation cutanée.
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
		H332	Nocif par inhalation.
		H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
		H335	Peut irriter les voies respiratoires.
		H351	Susceptible de provoquer le cancer.
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence	:	Prévention:	
		P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

Etiquetage supplémentaire:

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle».

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index	Classification	Concentration (% w/w)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version 1.1 Date de révision: 22.02.2022 Numéro de la FDS: 400001008232 Date de dernière parution: 01.02.2021
Date de la première version publiée: 01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

	Numéro d'enregistrement		
diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères	- 500-040-3 01-2119457013-49	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires)	>= 30 - < 50
Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	- - 01-2119457015-45	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Système respiratoire)	>= 30 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Protection pour les secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

Consulter immédiatement un médecin si des symptômes tels que insuffisance respiratoire ou asthme sont observés. Des réactions d'hypersensibilité peuvent se développer chez les personnes sensibilisées, même en cas d'exposition à des concentrations minimales de diisocyanates. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. CL50 (rat) : environ 490 mg/m³ (4 heures) : utilisation d'aérosols respirables obtenus de manière expérimentale et ayant un diamètre aérodynamique inférieur à 5 microns. Les méthodes employées pour générer les concentrations d'exposition dans les études animales se font sous des conditions extrêmes de laboratoire qui ne sont pas représentatives des conditions d'exposition au produit sur le lieu de travail, de stockage, durant le transport ou toute autre utilisation prévue sur le marché, en raison de la très basse pression d'évaporation. Par conséquent, ces résultats de test ne peuvent être utilisés pour la classification de danger du produit. Aussi, une estimation de toxicité aiguë est calculée, fondée sur le poids respectif de toutes les données disponibles et le jugement d'expert, et est utilisée pour justifier une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation.

- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. Une étude MDI a démontré qu'un nettoyant pour la peau à base de polyglycol (comme D-Tam[™], PEG-400) ou l'huile de maïs pouvait être plus efficace que le savon et l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Protéger l'œil intact. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Garder tranquille. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|-----------|---|
| Symptômes | : Importantes réactions d'allergie cutanée, de spasmes bronchiques et de choc anaphylactique |
| Risques | : Ce produit est un irritant respiratoire et un sensibilisant respiratoire potentiel: une inhalation répétée de vapeurs ou d'aérosols à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail peut provoquer une sensibilisation respiratoire.
Les symptômes peuvent inclure une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons pouvant être combinée avec un assèchement de la gorge une raideur de la poitrine et une difficulté à respirer.
Les symptômes respiratoires peuvent n'apparaître que plusieurs heures après l'exposition.
Une réponse hyper-réactive à une concentration même minime de MDI peut se développer chez les personnes sensibilisées. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|---|
| Traitement | : Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué. Après une exposition sévère le patient doit être gardé sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable. |
|------------|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- | | |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Mousse
Dioxyde de carbone (CO ₂)
Poudre sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : L'eau peut être utilisée si aucun autre moyen n'est disponible mais de façon abondante. La réaction entre l'eau et l'isocyanate chaud peut être vive.

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. |
|--|--|

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

Produits de combustion dangereux : Les produits de combustion comprennent : le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azotes, les hydrocarbures et le HCN. En cas d'extrême chaleur (supérieure à 500 degrés Celsius), l'aniline est susceptible de se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive agréé, en plus des équipements standard de lutte contre l'incendie. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Méthodes spécifiques d'extinction : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Du fait de la réaction avec l'eau produisant du gaz CO₂ une augmentation dangereuse de pression peut se produire si des emballages contaminés sont refermés.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Utiliser un équipement de protection individuelle. Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir. Pour des précautions supplémentaires et des conseils pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. S'assurer qu'il y a suffisamment de matériel neutralisant/

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

absorbant près de la zone de stockage.
Les zones de danger doivent être délimitées et signalées en utilisant les signaux d'avertissement et de sécurité appropriés.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Neutraliser les petits déversements avec un décontaminant.
Les compositions des liquides décontaminants sont données dans la rubrique 16.
Enlever et éliminer les résidus.
Méthodes de nettoyage - déversement important
Si le produit est sous sa forme solide:
En cas de déversement, les paillettes de MDI doivent être ramassées soigneusement.
La zone doit être nettoyée à l'aspirateur pour éliminer complètement le reste des particules de poussière.
Si le produit est sous sa forme liquide:
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Laisser réagir pendant au moins 30 minutes.
Pelleter dans des fûts à ouverture totale pour une décontamination ultérieure.
Laver la zone de déversement avec de l'eau.
Contrôler le taux de vapeur de MDI dans l'atmosphère.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Les compositions des liquides décontaminants sont données dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Mesures d'ordre technique : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.
Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
L'usage industriel de solvants polaires aprotiques pour le nettoyage peut libérer des amines aromatiques primaires dangereuses.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version 1.1 Date de révision: 22.02.2022 Numéro de la FDS: 400001008232 Date de dernière parution: 01.02.2021
 Date de la première version publiée: 01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Protéger de l'humidité. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,025 mg/m3
Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,025 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m3

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version 1.1 Date de révision: 22.02.2022 Numéro de la FDS: 400001008232 Date de dernière parution: 01.02.2021
 Date de la première version publiée: 01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères	Eau douce - intermittent	3,7 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	37 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,37 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	11,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	1,17 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	2,33 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Eau douce - intermittent	3,7 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	37 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,37 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	11,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	1,17 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	2,33 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
 Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
 Veuillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux par inadvertance.
 Veuillez à respecter toutes les exigences locales et/ou nationales applicables en sélectionnant des mesures de protection destinées à un travail spécifique.
 S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

postes de travail.

Protection des mains

Remarques

: Des gants protecteurs doivent être portés, lors de la manipulation de polyuréthane fraîchement préparé, afin d'éviter tout contact avec d'éventuelles traces de produits résiduels qui pourraient représenter un danger au contact avec la peau.

Utilisez des gants de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN374 : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Les exemples de matières de gants offrant une protection suffisante sont : caoutchouc butyle, polyéthylène chloré, polyéthylène, gants laminés en copolymères d'alcools éthylène et vinylique (« EVOH »), polychloroprène (néoprène), Nitrile Butadiène Rubber (« NBR » ou « nitrile »), chlorure polyvinylique (« PVC » ou « vinyle »), fluoro-élastomère (Viton).

Dans les cas de contact prolongé ou fréquent, un gant de protection de classe 5 ou supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN374) est recommandé.

Dans les cas de contact bref, un gant de protection de classe 3 ou supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN374) est recommandé.

Note : La sélection d'un gant spécifique pour une application et une durée d'utilisation particulières sur un lieu de travail doit également tenir compte de tous les facteurs requis sur le lieu de travail tels que, mais non limités à ceux-ci, les autres produits chimiques pouvant être manipulés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), ainsi que toutes les instructions/spécifications prévues par le fournisseur de gants.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Par usage de solvants polaires aprotiques pour le nettoyage: Butylcaoutchouc (0.7mm), Caoutchouc nitrile (0.4mm), Chloroprène (0.5mm)

Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Recommandé :
Combinaison (de préférence en coton épais) ou combinaison jetable Tyvek-Pro Tech 'C', Tyvek-Pro Tech 'F'.

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

En cas d'urgence, de situations d'exposition non-routinières et inconnues, y compris face à des entrées aux espaces restreints, un appareil de protection respiratoire autonome à pression (APRA) couvrant tout le visage et certifié par NIOSH ou un respirateur à air fourni à pression couvrant tout le visage et doté d'une subsidiaire alimentation autonome en air devraient être utilisés.

Mesures de protection : Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: de moisi
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: env. 7 (20 °C) Concentration: 500 g/l
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: > 200 °C Méthode: Evalué(e), coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

inférieure

Pression de vapeur : < 0,01 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 1,22 (20 °C)

Densité : 1,22 g/cm³ (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Se décompose au contact avec de l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 250 °C

Viscosité

Viscosité, dynamique : 16 - 25 mPa.s (25 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Par réaction avec l'eau (humidité) produit du gaz CO₂. Réaction exothermique avec les produits contenant des groupes hydrogènes actifs. La réaction devient progressivement plus vigoureuse et peut être violente à des températures plus élevées si la miscibilité des constituants de la réaction est bonne ou si elle est assistée par un agitateur. Le MDI est insoluble dans l'eau et plus lourd que celle-ci, et tombe au fond mais réagit lentement au contact de l'eau. Une couche de polyuréthes solides insolubles dans l'eau se forme au contact de l'eau en dégageant du dioxyde de carbone gazeux.

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Amines
Bases
Métaux
Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de combustion comprennent : le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azotes, les hydrocarbures et le HCN. En cas d'extrême chaleur (supérieure à 500 degrés Celsius), l'aniline est susceptible de se former.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.
Remarques: Les méthodes employées pour générer les concentrations d'exposition dans les études animales se font sous des conditions extrêmes de laboratoire qui ne sont pas représentatives des conditions d'exposition au produit sur le lieu de travail, de stockage, durant le transport ou toute autre utilisation prévue sur le marché, en raison de la très basse pression de vapeur. Par conséquent, ces résultats de test ne peuvent être utilisés pour la classification de danger du produit. Aussi, une estimation de la toxicité aiguë est calculée, fondée sur le poids respectif de toutes les données disponibles et le jugement d'expert, et est utilisée pour justifier une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation.

Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 431.18 mg/m³
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,24 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 368 mg/m³
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CL50 (Rat, femelle): 559 mg/m³
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères:**

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Irritant pour la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Irritant pour la peau.
BPL	: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères:**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Pas d'irritation des yeux
Résultat	: irritation légère

Résultat	: Irritation légère des yeux
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Pas d'irritation des yeux
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Espèce	: Humain
Résultat	: Irritation légère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères:**

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Evaluation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Voies d'exposition	: Voies respiratoires
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Voies d'exposition	: Peau
--------------------	--------

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Voies d'exposition : Voies respiratoires
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Mutagenicité sur les cellules germinales**Composants:****diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test des comètes
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Concentration: 200 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test des comètes
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Cancérogénicité**Produit:**

Remarques : Des rats ont été placés pendant 2 ans dans une atmosphère chargée avec un aérosol de MDI polymérique ce qui a entraîné une irritation pulmonaire chronique à des concentrations élevées. Uniquement pour le taux le plus fort, il y a eu une fréquence significative de tumeur bénigne

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

(adénome) et une tumeur maligne (adénocarcinome) aux poumons. Il n'y a eu aucune tumeur aux poumons à 1 mg/m³ et aucun effet à 0,2 mg/m³. Globalement la fréquence de tumeur, aussi bien bénigne que maligne, ainsi que le nombre d'animaux ayant des tumeurs n'étaient pas différents pour les animaux témoins. L'augmentation de la fréquence de tumeurs aux poumons est à associer avec une irritation respiratoire prolongée et une accumulation simultanée de produits jaunes dans les poumons, pendant toute l'étude. En l'absence d'exposition prolongée à des concentrations élevées qui conduisent à une irritation chronique et des dommages aux poumons, il est extrêmement peu probable qu'apparaissent une formation de tumeur.

Remarques : L'usage industriel de solvants polaires aprotiques pour le nettoyage peut libérer des amines aromatiques primaires dangereuses.

Basé sur des études sur des animaux, les amines aromatiques primaires sont considérées comme potentiellement cancérogènes pour l'homme. Certains de ces composants chimiques sont des cancérogènes avérés pour l'homme.

Aucuns effets indésirables pour la santé humaine ne sont prévus si les équipements de protection individuelle et les mesures d'hygiène recommandées sont appliqués.

Composants:**diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Inhalation
Durée d'exposition	: 24 mois
Dose	: 1 mg/m ³
Fréquence du traitement	: 5 quotidien
NOAEL	: 1 mg/m ³
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Inhalation
Durée d'exposition	: 24 mois
Dose	: 1 mg/m ³
Fréquence du traitement	: 5 quotidien
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: négatif

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.02.2021
1.1	22.02.2022	400001008232	Date de la première version publiée: 01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

Toxicité pour la reproduction**Composants:****diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 4 mg/m³
Toxicité pour le développement: NOAEC: 4 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 4 mg/m³
Toxicité pour le développement: NOAEC: 4 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:****diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères:**

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Composants:****diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères:**

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.02.2021
1.1	22.02.2022	400001008232	Date de la première version publiée: 01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Voies d'exposition	: Inhalation
Organes cibles	: Système respiratoire
Evaluation	: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée**Composants:****diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: 0,2 mg/m ³
Atmosphère de test	: poussières/brouillard
Durée d'exposition	: 2 yr
Nombre d'expositions	: 5 d
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: 0,2 mg/m ³
Atmosphère de test	: poussières/brouillard
Durée d'exposition	: 2 yr
Nombre d'expositions	: 5 d
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères:**

- | | | |
|--|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | LL50 (Poisson): > 100 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Eau douce
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 8,9 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | CE50r (Algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Eau douce

NOELR (Algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Eau douce |
| Toxicité pour les microorganismes | : | CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: >= 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211 |
| Toxicité pour les organismes vivant dans le sol | : | CE50: > 1 000 mg/kg
Durée d'exposition: 336 h
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 207 |

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

CE50: > 1 000 mg/kg
Durée d'exposition: 336 h
Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les plantes : CE50: >1000 milligramme par kilogramme
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: Avena sativa (avoine)

CE50: >1000 milligramme par kilogramme
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: Lactuca sativa (laitue)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Poisson): > 100 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,7 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Eau douce

NOELR (Algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CL50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité : NOEC: >= 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

chronique)

Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes
vivant dans le sol : CE50: > 1 000 mg/kg
Durée d'exposition: 336 h
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 207

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu
aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères:**

Biodégradabilité : Inoculum: Boues domestique
Concentration: 30 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Substance d'essai: Eau douce
Remarques: L'information donnée est basée sur les données
obtenues à partir de substances similaires.

Demande Biochimique en
Oxygène (DBO) : 77 mg/l
Le temps d'incubation: 28 d
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font
référence et de la littérature.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): < 5 min (25 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Remarques: L'information donnée est basée sur les données
obtenues à partir de substances similaires.

Demande Biochimique en
Oxygène (DBO) : 77 mg/l
Le temps d'incubation: 28 d
Remarques: Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): < 5 min (20 °C)
pH: 4 - 9
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font
référence et de la littérature.

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.02.2021
1.1	22.02.2022	400001008232	Date de la première version publiée: 01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****diphénylméthane-4,4'-diisocyanate, oligomères:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 439

Facteur de bioconcentration (FBC): 200

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 4,52 (20 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: non

Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 439
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 5,2
Méthode: QSAR

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****Masse de réaction du diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et de l'isocyanate d'o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:**

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Koc: 4,5
Méthode: QSAR
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font
référence et de la littérature.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient
considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique
(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des
niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants
considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du
système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le
règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le
règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de
0,1 % ou plus.

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit	: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

en compte:
Numéro sur la liste 3

diisocyanate de 4,4'-
méthylènediphényle (Numéro sur la
liste 74, 56)
isocyanate de o-(p-
isocyanatobenzyl) (Numéro sur la
liste 74, 56)
Masse de réaction du diisocyanate
de 4,4'-méthylènediphényle et de
l'isocyanate d'o-(p-
isocyanatobenzyl)phényle (Numéro
sur la liste 74)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles : 62
(R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de
réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de
réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste
canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire

Autres informations : Décontaminants liquides (pourcentages en poids ou volume):
Décontaminant 1: * - carbonate de sodium: 5 - 10% * - détergent liquide: 0,2 - 2% * - eau: compléter de manière à obtenir 100%
Décontaminant 2: * - solution ammoniacale concentrée: 3 - 8 % * - détergent liquide: 0,2 - 2% * - eau: compléter de manière

RENCAST® 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	22.02.2022	400001008232	01.02.2021
			Date de la première version publiée:
			01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

à obtenir 100%

Le décontaminant 1 réagit plus lentement avec les diisocyanates, mais est plus respectueux de l'environnement que le décontaminant 2.

Le décontaminant 2 contient de l'ammoniaque. L'ammoniaque présente des risques pour la santé. (Voir les informations sécurité du fournisseur).

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H332
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENCAS[®] 5146 ISOCYANATE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.02.2021
1.1	22.02.2022	400001008232	Date de la première version publiée: 01.02.2021

Date d'impression 07.07.2022

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.